

Retraites

L'alternative solidaire

Lors de son passage à la télévision le 24 avril dernier, Fillon a prétendu qu'il n'existait pas d'alternative à sa "réforme". La meilleure façon de répondre à ce coup de bluff, c'est de rappeler au nom de quoi nous combattons son projet à 100 % régressif.

Face au projet Fillon, l'alternative que nous proposons conduit à réaffirmer le droit à la retraite à taux plein à 60 ans, un taux de remplacement d'au moins 75 % avec indexation sur le pouvoir d'achat moyen et 37,5 annuités pour tous, salariés du privé et du public.

Aucune de ces mesures, prises séparément, ne garantit vraiment une retraite de bon niveau. Si on abandonne l'une d'elles, c'est l'ensemble qui est déséquilibré et menacé. Toute tactique consistant à renoncer à un de ces principes sous prétexte d'éventuelles contreparties (par exemple en "échangeant l'acceptation" des 40 annuités contre un relèvement des plus basses pensions) est un attrape-nigaud. Il faut donc abroger les décrets Balladur, et notamment revenir à un calcul sur les dix meilleures années, pour annuler un facteur essentiel de baisse des retraites qui va se cumuler avec le plan Fillon.

C'est à l'intérieur de ce cadre solidement établi que l'on peut ensuite introduire les éléments d'une véritable réforme. Elle est nécessaire pour prendre en compte les situations concrètes et les inégalités sur le marché du travail qui frappent spécialement les précaires et les femmes, dont la situation serait encore dégradée par l'application du plan Fillon. Il y a à nos yeux trois grandes mesures à prendre :

- garantie d'une retraite au moins égale au Smic afin de stopper la paupérisation des retraités et de garantir un revenu décent à toutes et à tous ;
- retraite à 55 ans voire à 50 ans pour les travaux pénibles, dangereux, postés ;
- validation des périodes de chômage, d'emploi précaire, d'inactivité et de temps partiel contraint, de formation.

L'ensemble de ces propositions vise à définir des règles du jeu claires et à garantir à toutes et à tous un niveau de vie décent après la retraite, quels que soient les aléas de carrières souvent chaotiques.

L'argument massue du gouvernement, c'est le "choc démographique" : il y aura trop de retraités et l'on ne pourra plus payer les retraites. C'est un second coup de bluff qu'il faut démonter. Faisons les comptes. Selon l'estimation du Conseil d'orientation des retraites (COR), l'alternative que nous proposons coûte six à sept pourcents de l'ensemble des richesses produites par les entreprises (PIB), d'ici à 2040. Où les prendre ? Sur les revenus financiers. Ce sont en effet les grands bénéficiaires du recul salarial. Entre 1982 et 2002, le partage de cette richesse créée a en effet évolué aux dépens des salaires (retraites comprises) : leur part a régressé de 72 à 64 % de la valeur ajoutée ; celle de l'investissement restant à peu près constante (autour de 20 %), tandis que celle du profit non investi a augmenté de 8 % à 16 %.

Il faut donc remplacer la "modération salariale" par la modération financière. Il suffit de revenir, en 2040, au partage du revenu national de 1980 pour régler la question du financement des retraites. Le moyen le plus simple est d'augmenter progressivement le taux des cotisations patronales, de manière à faire progresser la part salariale proportionnellement au nombre de retraités en mordant sur les revenus financiers. Cela revient à faire à la hausse (et sur une durée deux fois plus longue) le chemin parcouru à la baisse par la part salariale sur les vingt dernières années.

Même si la part salariale devait rester à son niveau actuel, le pouvoir d'achat pourrait augmenter pour

tout le monde, actifs et retraités. C'est la conclusion du COR : "une augmentation des taux de cotisations peut être compatible avec une croissance du revenu net des actifs, moindre que la croissance de la productivité mais significative ; elle peut ainsi soutenir largement la comparaison avec l'évolution du revenu net des actifs durant ces dernières décennies. Ce schéma peut alors être considéré comme équitable car permettant une évolution du niveau de vie des actifs et des retraités".

Un procédé pour baisser les retraites

Lors du sommet européen de Barcelone de mars 2002, Chirac et Jospin avaient pris en commun l'engagement (par ailleurs contradictoire avec leurs programmes respectifs lors de l'élection présidentielle) de reculer de cinq ans l'âge effectif de départ à la retraite. Fillon se place dans cette logique en proposant de travailler plus longtemps, sous prétexte qu'on vit plus longtemps. Il avance même un mode de partage des gains d'espérance de vie : deux tiers pour l'allongement de la vie active, un tiers pour la retraite.

Mais ce qui peut paraître raisonnable dans l'abstrait se heurte à la réalité du marché du travail. Aujourd'hui l'âge moyen de départ à la retraite est de 57,5. De fait, il existe une large "zone grise" entre la retraite et l'emploi avant 60 ans. Décaler l'âge de la retraite ne va pas augmenter les possibilités d'activité et les gens partiront à peu près au même âge, mais avec une retraite inférieure de 15 à 20 %. Pour souligner l'hypocrisie de ce discours, il suffit d'observer le Medef qui, côté cour, demande qu'on passe à 45 annuités (!) mais, côté jardin, multiplie les préretraites (financées sur fonds publics). La contradiction est si criante que le gouvernement s'est senti obligé de le réprimander. On pourra discuter de l'âge de la retraite, mais quand on sera revenu au plein emploi. D'ici là, tout recul de l'âge de la retraite est un procédé pour baisser les retraites. Avec l'instauration d'une décote, les fonctionnaires n'échapperont pas à ce mécanisme redoutable.

Avant les décrets de Balladur de 1993, il existait une relative équivalence entre les régimes du public et du privé. Elle a été remise en cause du côté du privé, avec le passage à 40 annuités, la baisse programmée du taux de remplacement, le gel de la progression des retraites complémentaires depuis le détestable accord de 1996, et l'indexation sur les prix. Le prétendu "privilège des fonctionnaires" est d'avoir été épargnés par cette dégradation.

C'est là que se fait le lien avec la question du financement. Si l'on était persuadé par la propagande libérale qu'il est impossible de payer les retraites selon les principes avancés ci-dessus, alors il serait effectivement injuste qu'une catégorie de travailleurs échappe aux sacrifices, si ceux-ci sont vraiment inévitables. Mais si on pense au contraire qu'aucune impossibilité strictement économique ne s'oppose à un tel financement, alors la situation se retourne. On peut et l'on doit revenir aux principes de départ et rétablir par le haut une véritable solidarité entre toutes les catégories de salariés, ainsi d'ailleurs qu'entre générations. C'est sur ce point que l'opinion est en train de basculer de la position résignée à celle du rejet, parce qu'elle comprend que l'alignement du public sur le privé n'est pas un aboutissement mais le début d'une nouvelle phase de dégradation.

Cohérence économique et légitimité sociale

Fillon a eu le culot de dire que le financement des retraites serait en majorité assuré par le recul du chômage. En réalité, la bourgeoisie ne souhaite pas un retour au plein emploi. Celui-ci lui ferait perdre son meilleur atout dans le rapport de forces. Créer des emplois, d'accord, mais des emplois précaires et le moins payés possible ! En revanche, notre projet de rééquilibrage de la répartition des revenus enclenche un cercle vertueux : la relance salariale crée une croissance plus soutenue et plus régulière qui est l'une des conditions de retour au plein emploi. Celui-ci renforce à son tour le dynamisme salarial et rééquilibre par le haut la proportion actifs-retraités, ainsi que les comptes de la Sécurité sociale.

Il n'y a pas de problème de financement des retraites. Pourquoi alors cet acharnement néolibéral ? Dans *Economie et prévision*, Didier Blanchet (1) nous éclaire sur ce point : "S'il n'existe aucun plafond [aux prélèvements obligatoires], l'adaptation au nouveau régime démographique devrait pouvoir se faire en douceur (à supposer bien sûr que les progrès de productivité gardent un rythme correct), et la réflexion pourrait s'arrêter là". Si la "réflexion" ne s'arrête pas là, c'est parce que le véritable objectif du programme néolibéral, en France comme dans les autres pays européens, n'est pas de financer les retraites, mais de baisser les prélèvements obligatoires et, en définitive, le prix de la force de travail.

Cette logique patronale se traduit par un refus absolu de toute hausse du taux de cotisation. Le gel du système de répartition est bon en soi pour les profits. Il permet en outre d'encourager le développement des retraites par capitalisation. Fonds de pension ou épargne salariale, peu importe : il s'agit avant tout de trouver de nouveaux débouchés pour la finance, de diviser le salariat et de reporter sur lui les risques boursiers. Pour contrer cette régression, il faut mettre en avant cette exigence simple : toute rémunération allant aux salariés doit être soumise à cotisation.

Tout le monde voit bien que les retraites ne sont qu'une étape, la prochaine étant la santé, secteur dans lequel la contre-réforme suit la même logique : on dérembourse, et ceux qui veulent se soigner n'ont qu'à se payer une assurance complémentaire. Ce sont donc les fondements mêmes d'une société solidaire qui sont menacés par cette offensive. Notre résistance est légitime, parce qu'elle s'appuie sur un projet cohérent, économiquement possible et socialement juste.

Michel Husson.

1. Didier Blanchet, "Retraites et croissance à long terme : un essai de simulation", *Economie et prévision*, n° 105, 1992.

Retraites en baisse: - 20 % en moyenne

Il n'est pas facile d'évaluer dans le détail les pertes liées au plan Fillon, assemblage complexe de mesures qui peuvent se cumuler. Dans le privé, la retraite sera ainsi calculée sur la base de 160 trimestres et non plus de 150. Partout, les annuités manquantes vont devenir très coûteuses. Pour fixer les idées, le mieux est de prendre quelques cas types.

Cas n°1 : un salarié du privé gagne 1 400 euros nets par mois et part à la retraite à 60 ans avec 40 annuités. Avant Balladur, sa retraite aurait été de 1 232 euros. Elle est aujourd'hui de 1 148 euros. En 2008, elle ne serait plus que de 1 106 euros avant d'atteindre 743 euros en 2020, avec une décote de 5 %. La réforme Fillon peut alors impliquer une baisse de 35 % de sa pension !

Cas n°2 : un fonctionnaire part avec 37,5 annuités au lieu des 40 annuités instaurées par la réforme. La perte est double : chaque année effectuée ne rapporte que 1,875 % au lieu de 2 % du dernier traitement, et chaque annuité manquante se traduit par une décote de 3 %. La perte nette pour sa retraite est de 13 %. Mais si le calcul devait s'effectuer sur les trois dernières années, et non plus sur les six derniers mois, le recul devrait être encore plus marqué.

Cas n°3 : une femme salariée dans le privé gagne 1 400 euros par mois et part à 60 ans avec seulement 32 ans de cotisation. La pension mensuelle sera de 581 euros en 2003, puis de 525 euros en 2008 et de 481 euros en 2020 (décote de 5 %). La baisse est alors de 20 % environ.

Cas n°4 : un salarié ayant alterné des périodes de chômage et de travail, gagnant entre une et deux fois le Smic, disposant de 40 annuités mais terminant au Smic, perdrait environ 20 % par rapport à ses droits d'avant la réforme.